



Bulletin de liaison des professeurs

Histoire Géographie

Éducation civique

ÉCHELLES

Collèges
et Lycées
de
l'Académie
de Créteil

CRDP
D'Ile de France-Créteil

CDDP
du
Val-de-Marne

numéro 4
mai
1998

Éditorial

En 1984, lors du colloque national sur "L'histoire et son enseignement", Mona Ozouf commençait ainsi sa communication : "On [...] décrit parfois l'Instruction civique comme une contrée lointaine, un peu brumeuse, qui vivote sous le protectorat de l'Histoire...".

Avec la mise en place des nouveaux programmes de 1995, l'Éducation civique est redevenue un enseignement à part entière au collège. Le Nouveau Contrat pour l'École insiste sur le fait que *"l'Éducation civique est un domaine d'enseignement essentiel qui, à l'égal des autres disciplines, forme à la construction de concepts... Centrée sur l'élève, l'Éducation civique donne un sens à l'ensemble du projet éducatif"*.

C'est parce que l'Éducation civique devrait être au centre de nos réflexions et au cœur de nos pratiques qu'il nous a paru indispensable de lui consacrer ce numéro d'Échelles.

Ce Numéro 4 d'Échelles est le dernier de cette année scolaire. N'oubliez pas de vous inscrire aux stages de la MAFPEN. Continuez de nous faire part de vos suggestions, de vos travaux et de vos critiques aussi.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

M.C. ANGOT / M. HÉRON

Sommaire

- P 2/3 Réflexion — Mise au point / **Pour la formation de l'Homme et du citoyen**
- P 4/5 Réflexion — Mise au point / **La dimension juridique de l'éducation civique**
- P 6/7 Expérimenter en 5^e / **Etude de cas : la discrimination raciale**
- P 8 Expérimenter en 3^e technologique / **Travaux d'élèves sur la police**
- P9/10/11 Expérimenter en 1^{re} / **La seconde guerre mondiale et la mémoire**
Témoignages d'élèves et de professeur
- P12 Le magazine
- ◆ Illustration de couverture **Mappamondo** — Michelangelo Pistoletto
Collection Lia Rumma / Naples

POUR LA FORMATION DE L'HOMME ET DU CITOYEN

L'enseignement de nos disciplines est sous-tendu par des valeurs universelles qui sont celles de la démocratie et des droits de l'homme. Les savoirs dispensés, les pratiques de classe, les conceptions des apprentissages et la gestion des relations à l'intérieur de la classe favorisent la connaissance et la compréhension de ces valeurs donnant une dimension civique à notre enseignement. Cependant l'éducation civique existe en tant que telle.

Une triple éducation

Dans la brochure "Programmes de la classe de 6^e, un Nouveau contrat pour l'école"¹, l'éducation civique est définie comme une formation de l'homme et du citoyen qui répond à trois finalités :

— **l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté**, par l'acquisition des principes et des valeurs qui fondent et organisent la démocratie et la république, par la connaissance des institutions et des lois, par la compréhension des règles de la vie sociale et politique,

— **l'éducation au sens des responsabilités** individuelles et collectives,

— **l'éducation au jugement**, notamment par l'exercice de l'esprit critique et par la pratique de l'argumentation.

Cette triple éducation repose sur des savoirs et sur des pratiques auxquelles il convient que nous réfléchissions.

Au collège

Le tableau de la page suivante présente pour les 3 cycles du nouveau collège les concepts-clés qui constituent le socle fondamental sur lequel repose l'enseignement de l'éducation civique. Ces concepts s'inscrivent dans une politique volontariste de connaissances-compréhension des droits et des devoirs de l'individu. Tout au long du collège les mêmes concepts doivent être utilisés avec toutefois des entrées différentes suivant les cycles. Indéniablement, une continuité existe dans les programmes.

Prenons l'exemple du concept d'égalité. Il est d'abord vu dès le cycle d'adaptation en 6^e, dans le cadre du droit à l'éducation, puis repris dans le cycle central en posant l'égalité comme un principe fort et indiscutable ne souffrant aucune discrimination.

Cette volonté, affichée tout au long des quatre années du collège de travailler sur les concepts fédérateurs, oblige à envisager différentes échelles

de réflexion. L'échelle locale, celle du collège, pour une réflexion sur l'identité ; l'espace national pour une réflexion sur la nationalité ; l'Europe et le monde pour celle relative à la citoyenneté européenne, à la solidarité et à la francophonie...

Reconnue comme un enseignement, un apport de connaissances, l'éducation civique est aussi une pratique. Les pages suivantes vous apporteront quelques exemples de séquences, d'études de cas et, de travaux possibles avec des élèves. La MAF-PEN organise des stages de formation pour vous aider à la mise en activité des élèves dans le cadre des nouveaux programmes. Pour l'année 1998-99, un stage présentera des progressions et des démarches d'apprentissage relatives au nouveau programme de 4^e.

Enseignement à part entière, l'éducation civique requiert dès lors un horaire fixe et respecté. Il est impératif de "casser" le cadre traditionnel qui trop souvent faisait négliger cette discipline au profit de l'histoire et de la géographie et la niait ainsi auprès des élèves. Devenue une priorité nationale, elle dispose d'un horaire d'1 heure par semaine, fait l'objet d'un affichage autonome dans les cahiers de textes des classes, et d'une rubrique spéciale dans les bulletins scolaires, ce qui implique une évaluation réfléchie et appropriée. Faut-il conclure en rappelant que dans le cadre du brevet des collèges rénové, une épreuve devrait concerner spécifiquement l'éducation civique ?

Et au lycée ?

Elle n'apparaît pas comme une discipline spécifique dans les programmes de juin 1995, néanmoins les mêmes programmes rappellent la "finalité civique de l'histoire et de la géographie".

Par ailleurs, dans la circulaire du 23 mai 1997 relative à la mission du professeur, il est rappelé : *"que le professeur participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïc qui exclut toute discrimination de sexe, de culture, de religion"*.

RÉFLEXION / MISE AU POINT – Suite

Professeurs d'histoire et de géographie en lycée, nous avons comme les autres professeurs, mais peut-être un peu plus, mission d'éducation à la citoyenneté. Nous avons donc des objectifs d'éducation civique qui touchent largement deux domaines :

— **le domaine social** : règles de civilité, apprentissage de la vie en collectivité...

— **le domaine politique** : connaissance des institutions et des fondements de l'état républicain, valeurs liées aux droits de l'homme.

Comme au collège, l'éducation civique au lycée, s'appuie sur la connaissance et les pratiques (attitudes, comportements) affirmant une cohérence entre les savoirs et les pratiques sociales. En histoire, la connaissance des "textes fondateurs", en géographie, une réflexion sur les acteurs et les enjeux politiques qui décident de l'organisation et de l'aménagement des espaces², voilà bien des exemples de la dimension civique de nos disciplines. Comment initier cette éducation à la citoyenneté ? Quelles "entrées" choisir ? Nous ne pouvons là que vous proposer quelques pistes.

Choisir, pourquoi pas, une approche qui viserait à la construction de la démocratie en abordant les constitutions et l'histoire de la "marche à la démocratie" (la conquête du suffrage universel masculin de 1792 à 1848). Pourquoi ne pas privilégier les

droits de l'homme autour de leur conquête mais aussi de l'exercice de ces droits et devoirs en France et dans le monde aujourd'hui ?

Il est possible aussi de choisir des thèmes intégrateurs comme, par exemple, l'environnement. Il convient aussi de saisir les opportunités du calendrier (semaine contre le racisme, semaine de la presse à l'école, l'éducation au développement, le concours de la Résistance...) et de l'actualité (lois sur l'immigration, violence à l'école, attentats ou actes de terrorisme...) pour inciter nos élèves à la réflexion, à la responsabilité, et à l'autonomie.

Titulaire des droits de l'homme

Destinée à former l'homme et le citoyen, l'éducation civique n'est pas une discipline comme les autres, comme dit François Audigier, chercheur INRP, "elle retentit des contradictions et des tensions qui habitent le projet de toute éducation", de toute société pourrions-nous ajouter. Il nous appartient cependant de la construire et de la mettre en œuvre pleinement en respectant les différents espaces (privé, public) et les jeunes qui nous sont confiés sachant "reconnaître à un jeune le pouvoir d'être un citoyen, c'est en même temps le reconnaître comme une personne ayant des droits, comme un être humain à part entière, titulaire des droits de l'homme".³

M.C. Angot et M. Héron

L'ÉDUCATION CIVIQUE AU COLLÈGE, CONCEPTS CLÉ

Cycle d'adaptation	Cycle central		Cycle d'orientation
6 ^e Droits et devoirs de la personne	5 ^e Égalité, solidarité, sécurité	4 ^e Libertés, droits, justice	3 ^e Citoyenneté, démocratie
<ul style="list-style-type: none"> ● Le sens de l'école <ul style="list-style-type: none"> - la vie au collège - l'éducation, un droit pour tous ● Les droits et les devoirs de la personne <ul style="list-style-type: none"> - droit à une identité - droit à une nationalité - l'élève et la citoyenneté ● Responsabilité vis-à-vis du cadre de vie, de l'environnement et du patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> ● L'égalité <ul style="list-style-type: none"> - l'égalité devant la loi - les refus des discriminations - la dignité de la personne ● La solidarité : <ul style="list-style-type: none"> - l'esprit de solidarité - la solidarité instituée ● La sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - au collège et dans la vie quotidienne - face aux risques majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les libertés et les droits <ul style="list-style-type: none"> - l'égalité devant la loi - les refus des discriminations - la dignité de la personne ● La justice en France : <ul style="list-style-type: none"> - les principes de la justice - l'organisation judiciaire - les voies de recours ● Les droits de l'homme et l'Europe : <ul style="list-style-type: none"> - des valeurs communes - des identités nationales - une citoyenneté européenne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le citoyen de la République française <ul style="list-style-type: none"> - citoyenneté, nationalité - les institutions de la V^e République - le rôle de l'État et des collectivités territoriales - la vie politique et sociale - la défense nationale - la coopération et la francophonie ● Le citoyen français et le monde <ul style="list-style-type: none"> - la vie internationale - les défis de notre temps - les Nations Unies et leurs missions ● Qu'est-ce qu'une société démocratique?

1 Vers le Nouveau collège (MEN), déc 1995 .

2 Voir Échelles N°1, concernant l'article sur l'Environnement et l'éducation à l'environnement.

3 Francine Best, chercheur INRP.

LA DIMENSION JURIDIQUE DES PROGRAMMES D'EDUCATION CIVIQUE

Depuis quelques années, l'enseignement de l'éducation civique au collège comme au lycée, avec ou sans programme, offre aux élèves l'opportunité d'entrer dans l'univers juridique, un univers certes théorique mais aussi pratique. Jugé trop souvent abstrait, le droit a une utilité au quotidien et nous devons faire acquérir à nos élèves sa dimension instrumentale.

Le droit / Un instrument

Instrument permettant de résoudre les problèmes individuels et collectifs, le droit peut se définir comme un ensemble de règles ayant pour finalité l'organisation de la vie sociale,

- en définissant le statut des personnes,
- en réglementant les relations entre individus,
- en fixant des règles pour trouver des solutions pacifiques aux conflits.

Des notions et des concepts reprennent les éléments constitutifs de ces règles dans les programmes de nos disciplines.

- égalité, fondatrice du statut des hommes
- égalité face à la loi, droit d'égale protection pour chacun

- sécurité des personnes
- responsabilité individuelle et collective
- solidarité

Au collège, les programmes, au lycée, certaines leçons, peuvent être enseignés sous l'angle de leur dimension juridique. Le droit est au cœur de notre réflexion ; à nous d'en mesurer l'intérêt tout comme l'utilité et la pertinence afin que nos élèves appréhendent quel **outil** mais aussi quelle **arme** le droit peut être pour le citoyen.

Donnons leur la possibilité de pénétrer l'univers juridique.

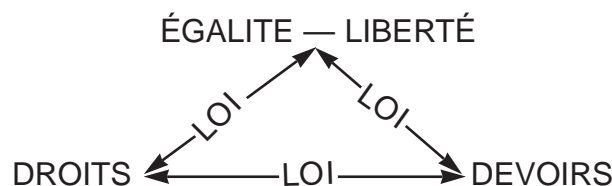
Le droit / Une cohérence

Au collège, c'est le "socle" relatif aux droits de l'homme qui donne sa logique et sa cohérence aux programmes d'éducation civique. A la fin du cycle d'orientation (3^e), les élèves devront avoir saisi tout à la fois le sens et le contenu relatifs à ces droits.

Au lycée, les acquis du collège devraient permettre un approfondissement à travers l'étude du

citoyen, de la démocratie, du droit des peuples, des enjeux de l'environnement et du développement...

Les concepts abordés et élucidés progressivement doivent être présentés comme entretenant entre eux des relations étroites qui s'organisent autour d'un autre concept transversal, donnant le sens et la cohérence globale : **le concept de Loi**.



Comment s'approprier le droit ?

Textes juridiques

Le droit n'est qu'une technique qui peut aider les élèves à s'approprier les règles de la vie sociale et politique de même que les principes et les valeurs qui les sous-tendent. En se référant aux textes fondamentaux le droit devrait être abordé à partir de

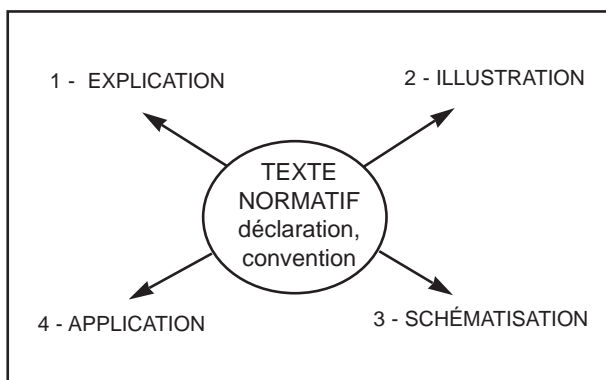
situations réelles, scolaires ou non, actuelles ou plus anciennes.

L'usage des textes juridiques est impératif ; ils sont la référence des professeurs comme des élèves.

Quatre usages peuvent en être retenus :

LA DIMENSION JURIDIQUE – Suite

- Dans l'**explication**, on travaille sur la signification des mots, sur leur emploi dans un ou plusieurs textes.
- Dans l'**illustration** on "met en images" en se référant à des situations concrètes.
- Dans la **schématisation** on réduit à l'essentiel.
- Dans l'**application** on confronte une décision, celle d'un juge par exemple, avec un texte ; dans ce cas, le texte n'est pas utilisé pour le texte, il devient "utile".



Sans pour autant faire nécessairement une étude exhaustive de ces textes, il convient surtout de les utiliser le plus souvent possible en diversifiant les objectifs et en mettant les élèves en position d'activité face à ces repères incontournables.

Les études de cas

Des situations réelles permettront d'abord les études de cas. Les deux pages suivantes en proposent un exemple. Les études de cas sont des activités d'enseignement au cours desquelles le droit est un outil qui permet d'expliquer des situations réelles particulières afin de construire des savoirs. La construction des études de cas doit permettre d'organiser un processus d'apprentissage mettant en relation concepts, éléments des programmes et situation de travail.

Elles doivent donner l'occasion aux élèves de confronter la réalité avec les textes de référence ; elles doivent permettre d'argumenter voire de porter un jugement.

(voir la documentation de la page suivante)

Si la dimension juridique est une des entrées possibles en éducation civique, il convient néanmoins de dire que le droit n'est toutefois pas une panacée, il a ses limites (effectivité des textes). Cependant à l'heure où l'enseignant doit transmettre des valeurs, à lui de donner aux futurs citoyens que sont ses élèves une connaissance suffisante du droit pour qu'ils puissent pénétrer un univers théorique mais surtout pratique.

Guy LAGELÉE
Lycée Louise Michel
94 - CHAMPIGNY

BIBLIOGRAPHIE

"Enseigner la justice au collège et au lycée à partir d'articles de presse" — «Ce dossier confronte les textes et les réalités. Connaissance précise et rigoureuse et pratiques pédagogiques actives remettent en cause les représentations de la justice telles que les élèves peuvent les avoir construites à travers l'image de la *justice-spectacle*». (Extrait de la préface de M.F.- Cénat - IPR Créteil).

— CDDP du Val-de-Marne 1994, référence 940B 5520 / 100 F

"Enseigner les droits de l'homme" — 30 fiches réalisées par des élèves de seconde à partir d'articles parus dans la presse illustrent la problématique. Quels sont les textes de référence et les droits de chacun ? Pourquoi s'interroger sur les droits de l'homme en France aujourd'hui ? — CDDP du Val-de-Marne 1990, référence 940B 5420 / 85 F

En vente sur place ou par correspondance.

CDDP 94 / 14 rue Raymond Poincaré — 94000 CRÉTEIL

Pour commander joindre un chèque libellé à l'ordre du régisseur du CDDP 94
ajouter 20 F de frais d'envoi

LE RACISME ET LE REFUS DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Cette double page n'a d'autre but que de vous proposer, à partir d'un schéma théorique, une application pratique d'une question du programme d'éducation civique de 5^e. Les études de cas sont une des approches possibles de ce programme. Mais on peut diversifier nos pratiques, ce qui sous entend bien sûr, d'autres types d'exercices. Cette étude particulière s'inscrit dans la première partie du programme relative à l'égalité. En vérité, parler de l'égalité, c'est implicitement parler des inégalités, d'où cet exemple de discrimination.

La démarche est clairement indiquée dans le schéma ci-contre, avec des numéros qui correspondent aux différentes phases des apprentissages.

Document 1 / Parole de jeune

"Même avec de la sape de la tête aux pieds, tu te fais jeter."

M.X, Villiers le Bel, Val d'Oise

Document 2 / Les gérants des boîtes de nuit sont mis en cause

Le Monde, 26 novembre 1996

L'association a déjà organisé trois manifestations devant le Métropolis, à Rungis (Val-de-Marne), où affluent 1500 jeunes de toute l'Île-de-France chaque samedi soir. *"C'est une boîte symbolique parce que très médiatique : elle fait de la publicité à la radio, on y enregistre des émissions de télévision"*, souligne-t-on à SOS-Racisme.

En juillet, l'association a fait constater par huissier que seuls les couples à la *"peau blanche"* pouvaient franchir le filtre d'entrée alors que les couples issus de l'im-

migration et les couples mixtes étaient rejetés. Une plainte "pour discrimination raciale" a été déposée au tribunal de grande instance de Créteil. Selon l'avocat de SOS-Racisme, Pascal Cherki, *"il est normal d'effectuer un tri pour la sécurité. Mais nous sentons bien que le "basané" est clairement désigné comme fauteur de troubles, qu'il y a des quotas instaurés"*.

Afin que cessent les *"discriminations raciales"* dénoncées par Jacques Chirac en conseil des ministres et les *"quelques dérapages"* aujourd'hui reconnus par les syn-

dicats professionnels, les gérants de boîtes de nuit sont fermement incités à former leurs videurs ou à se séparer de ceux dont ils présentent que le comportement ne pourra évoluer. Il est ainsi demandé aux *"agents de sécurité"*, qui porteront bientôt une tenue spécifique et un badge permettant de les identifier, de dialoguer davantage avec les jeunes et de se contenter d'appliquer des *"critères objectifs"* de sélection : signes extérieurs d'alcoolisme ou d'agressivité, habillement...

Document 3 / Texte de référence - Constitution de la V^e République (1958)

Art 1 — La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.(...)

Complément d'Échelles N°4

Vous trouverez sur le site expérimental internet du CDDP 94

- Expérimenter en 4^e / Produire une charte des droits et des devoirs des élèves M.F. Limousy — Professeur au collège J.J. Rousseau au Pré-Saint-Gervais (93)
- L'article intégral d'Éric Brossard — Professeur au collège J. Wiener à Champs-sur-Marne (77).

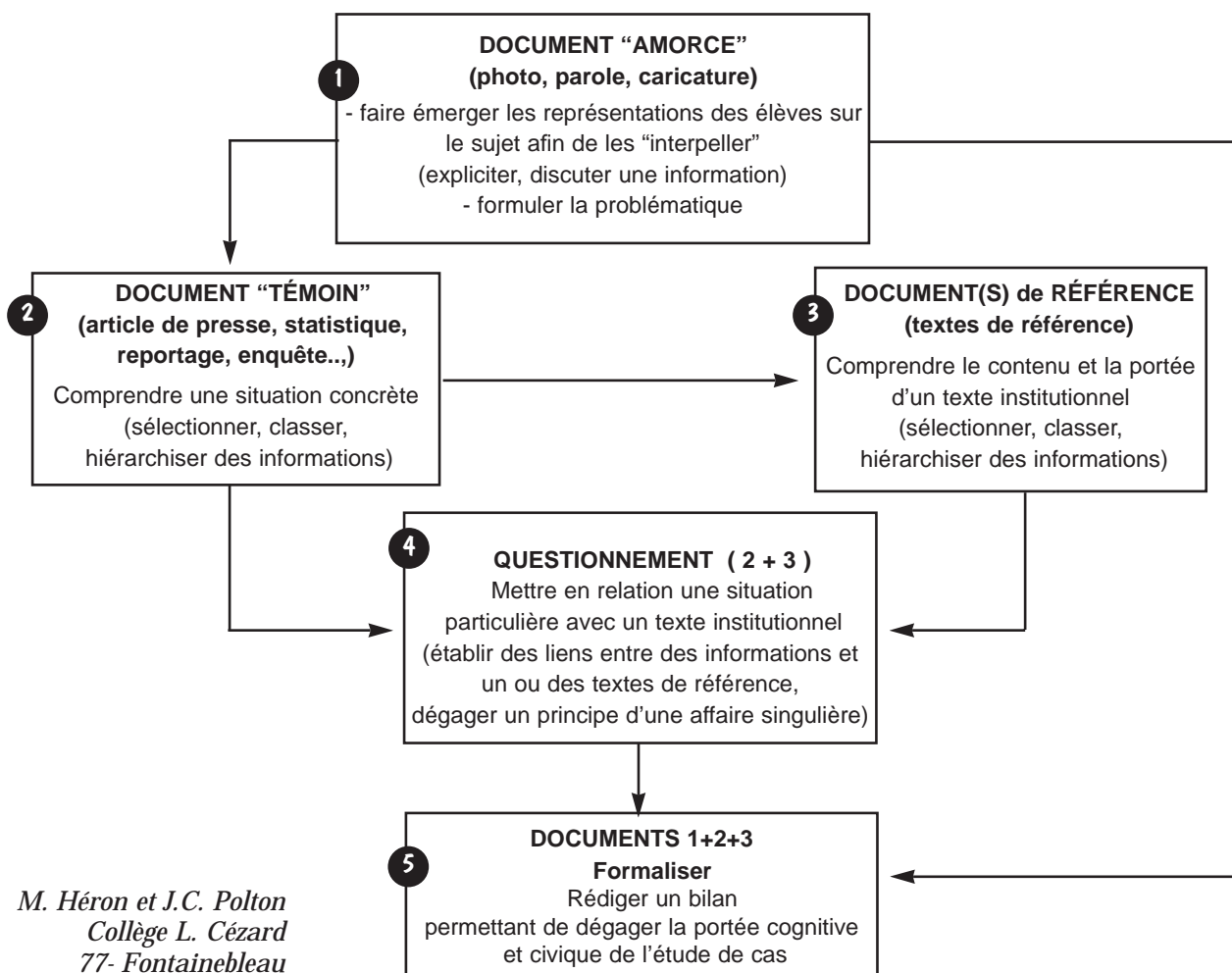
<http://www.filnet.fr/perso/cddp94>

- ★ A propos du Doc 1
 - Recopier la phrase en la traduisant dans un autre langage
 - Quelle attitude a-t-on vis à vis de ce jeune ? Quelle cause peut la justifier selon vous ?
- ★ A propos du Doc 2
 - Présenter le document
 - Souligner en vert, les personnes autorisées à entrer selon la loi en rouge, celles dont l'entrée peut être interdites selon la loi en bleu, celles qui n'ont pas été admises à entrer le 26/11/1996 selon la volonté des gérants des boîtes de nuit
- ★ A propos du Doc 3
 - Présenter le document
 - Qu'est-ce qui est garanti par ce texte de loi ?
- ★ A propos de l'ensemble des 3 documents
 - L'attitude des gérants de boîtes de nuit est-elle conforme à la loi ? Dans le cas contraire, indiquer de quoi ils se sont rendus coupables.

LA PERTINENCE

La pertinence d'une telle démarche pédagogique est de permettre aux élèves de confronter la réalité des faits avec l'autorité des textes juridiques reconnus officiellement par tous. La rédaction d'un bilan par les élèves permettra de vérifier de la part du professeur la compréhension de l'étude de cas d'une part, et la marge qui existe souvent entre officialité des références et vécu des individus.

L'ÉTUDE DE CAS EN ÉDUCATION CIVIQUE / Situations de travail et objectifs pédagogiques



ENQUÊTE SUR LA POLICE/ HISTOIRE DE REPRÉSENTATIONS

Convaincu du bien fondé de l'éducation civique au collège, avant même la mise en place des nouveaux programmes, notre collègue M.F. Limousy a réalisé avec ses élèves de 3^e technologique un travail formateur et passionnant.

1 / Un constat

Trop souvent, les élèves ont des images mentales négatives des services publics, surtout ceux auxquels ils peuvent se trouver confrontés ; c'est pourquoi partant de ce constat, une démarche en trois temps a été organisée dans la classe, prenant en compte :

- La représentation des élèves
- La nécessité de leur faire mener une enquête
- Les guider dans leur réflexion

Le sujet choisi fut celui de la police, dans la mesure où les représentations des élèves sont très souvent négatives. Voici d'ailleurs les propos d'un élève de la classe avant le travail mené.

“Moi, personnellement, ce sont des gens que je ne fréquente pas car je les trouve brutaux et je pense qu'ils ne cherchent pas à comprendre”. Parler de la négativité de la représentation de la police pour ce jeune relève du truisme.

2 / Une visite

Afin de mieux faire appréhender ce milieu finalement très mal connu, une visite au Commissariat de police des Lilas fut organisée. Auparavant, cette visite a fait l'objet d'une préparation avec questionnaire et apprentissage de la technique de l'interview. Voici quelques éléments du compte-rendu que les élèves en ont fait à leur retour :

“Nous sommes arrivés au commissariat où nous avons été reçus par une femme qui était à l'accueil ; ensuite nous avons visité les locaux,

les bureaux, la place où les suspects sont pris en photo... Nous sommes allés dans un bureau où il y avait des policiers derrière des ordinateurs... Nous avons posé des questions à un policier : M. Collard... J'ai appris ce qu'est un mandat de perquisition... Il y a un pourcentage de 90% parmi les hommes contre 10% pour les femmes pour les gardiens de la paix. Le rôle des îlotiers est d'avoir une mission préventive et une mission de renseignement”.

3 / Une opinion

Un élève dit après cette visite :

“Je pense qu'avoir vu dans quelles conditions la police travaille nous a fait changer d'avis vis-à-vis d'elle. Mon opinion a changé en bien. J'ai regardé la police sous un autre œil”.

Et celui qui au départ trouvait les policiers brutaux admet :

“Avant je les trouvais brutaux, bon, je sais que quand ils le sont c'est qu'ils y sont obligés, mais bon, c'est leur boulot”.

La démonstration est édifiante et il serait malvenu de la trouver simpliste. Il n'est pas question ici

de juger et de faire du manichéisme.

Il est question de constater.

Indéniablement les adolescents comme les adultes que nous sommes ont des représentations mentales acquises entre autres par notre environnement socio-culturel. Certaines sont largement positives (les pompiers) alors que d'autres sont négatives. L'exemple pris dans cet article en témoigne. Il nous appartient en tant que professeur-éducateur d'essayer de rétablir une vérité qui n'existe pas d'ailleurs, et d'apporter l'ouverture nécessaire pour une information complète permettant d'éviter les jugements trop catégoriques.

3 / Éduquer à la citoyenneté

Le programme d'éducation civique en 5^e, dans le cadre de la troisième partie concernant la sécurité, invite à organiser des contacts avec la police, la gendarmerie et les pompiers. Il nous semble que la démarche adoptée par M.F. Limousy est une démarche pertinente qui place l'élève au centre du

processus de “connaissance-apprentissage-compréhension”. La traduction de cette démarche peut se présenter sous la forme d'un journal de classe élaboré suivant le principe “Avant/Après”. L'objectif final est d'éduquer les élèves au jugement donc à la responsabilité et par là même à la citoyenneté.

Collège J.J. Rousseau / 93 — Le Pré St-Gervais

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

En recueillant les questionnaires lycéens auprès d'élèves de Terminales, on peut se rendre compte à quel point l'étude de la deuxième guerre mondiale les a marqués.

C'est en effet une période de l'histoire qui se prête particulièrement à un enseignement civique. C'est une période charnière dans l'étude du XX^e siècle, car l'histoire de l'Europe a alors atteint des sommets dans l'horreur en tournant le dos aux acquis de sa civilisation. C'est pendant cette guerre que s'affirment des idéologies comme le racisme et l'antisémitisme qui ont conduit au génocide. Or ces théories, sous des formes en partie rajeunies et renouvelées persistent et sont même en recrudescence dans le paysage politique européen.

**Une culture historique certes,
mais aussi un devoir de mémoire**

Aussi l'enseignement de cette période "rupture" de l'histoire que représente cette guerre n'est pas seulement une exigence de culture historique, mais un devoir de mémoire afin de susciter la prise de conscience des jeunes générations sur les événements et le sens de ce conflit. Car l'histoire de la deuxième guerre mondiale n'est pas l'histoire de n'importe quelle guerre, comme hélas le passé nous en fournit un grand nombre d'exemples. Pourquoi ?

Parce que cette guerre a été l'affaire de peuples, toutes classes et tous âges confondus, toutes forces matérielles et morales impliquées. Elle a surtout été une guerre où se sont affrontées des conceptions différentes de l'Homme et de la société, et où s'est manifestée la perversion poussée à des limites jamais atteintes : nier l'humain dans l'homme.

Qu'on parle des vainqueurs ou des vaincus, enseigner l'histoire de la deuxième guerre mondiale, c'est transmettre des faits, des événements en évitant les déformations de la mémoire, ainsi que les "oublis". C'est souligner aussi les responsabilités des Etats aux différents moments du conflit. Mais c'est surtout susciter la prise de conscience, la réflexion sur des valeurs essentielles qui se rattachent aux droits de l'homme, aux principes de la démocratie, comme l'esprit de tolérance, la solidarité, la liberté. C'est aussi enseigner l'histoire de la construction européenne qui trouve encore aujourd'hui sa justification dans la volonté d'éviter un nouveau conflit. Il serait faux de croire que la mémoire de cette période pourrait être un facteur de division entre les nations. Au contraire, la construction de l'Europe serait fragile si elle était fondée sur l'oubli de son histoire, et non sur un regard serein et lu-

cide de son passé.

La place de cet enseignement a varié selon les programmes scolaires. Au collège, la deuxième guerre mondiale concerne toujours le niveau 3^e. Au lycée, sa place revient, après l'avoir quittée plusieurs années, en classe de terminale et occupe un cinquième du programme d'histoire. A nous professeurs de réfléchir aux moyens dont nous disposons pour lui donner comme il convient le temps imparti dans nos cours. A nous surtout, d'y apporter sa dimension civique en utilisant les supports très nombreux qui s'offrent à nous, pour nous permettre d'élargir la réflexion de nos élèves, d'encourager leur responsabilité et de les préparer à leur vie de citoyen pour veiller au respect de la démocratie.

**Des moyens institutionnels
pour un travail pluridisciplinaire**

Le cours, pour donner aux élèves le cadre spatial et chronologique de ce conflit, privilégie des outils que nous connaissons bien (cartes, chronos, tableaux, schémas...). Il permet aussi d'élaborer avec eux les idées fortes autour desquelles se mettront ensuite en place la réflexion et le questionnement.

Mais, on peut susciter l'intérêt de nos élèves en recherchant des prolongements au-delà de nos cours, en recherchant des articulations avec le calendrier scolaire et ses propositions, comme le Concours de la Résistance, la Semaine de la presse à l'école, la Semaine contre le racisme.

Dans ces créneaux "institutionnels", autour des thèmes proposés, on peut alors essayer de réfléchir à des formes de travail pluridisciplinaire, où chaque collègue apporte la spécificité propre à sa discipline et où un travail autonome individuel ou par groupe est proposé aux élèves (langues, lettres, histoire, philosophie...).

On peut surtout inviter des anciens résistants ou déportés, désireux de témoigner et de raconter aux jeunes ce qu'ils ont vécu. La force de leur récit, leurs paroles souvent émouvantes, leur conviction restent des moments inoubliables pour nos élèves. Le thème de la seconde guerre mondiale peut être approfondi selon ces directions.

Un dossier peut aussi être constitué par les élèves, comme le propose du reste le concours de la Résistance.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE – Suite

Il est vrai que le niveau de 1^e se prêtait davantage à ce type de travail personnel des élèves dans la mesure où on pouvait, en L ou en ES utiliser les heures de modules pour les encadrer dans une recherche historique, et où l'absence d'examen en histoire-géographie laissait le professeur plus disponible dans la gestion de ses horaires. L'année de

terminale est sans aucun doute plus "stressante" dans la mise en œuvre d'activités périscolaires. Toutefois, c'est là aussi un problème de choix, de motivation, de soutien de son administration, d'organisation de travail en équipe (collègues et documentaliste), et de gestion du calendrier face à des projets à construire en fin d'année précédente.

M.C. ANGOT et M. HÉRON

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE – MÉMOIRES D'ÉLÈVES

A propos du concours de la Résistance, voici deux témoignages d'élèves de Terminale ES du lycée Léon Blum de Créteil, qui ont travaillé en 1^{re} sur le thème proposé en 1997, "Les Femmes dans la Résistance".

Virginie T. TES 2

"Presque un an est passé, et ce concours est toujours aussi présent dans mon esprit. Le travail que j'y ai investi, et surtout le plaisir que j'y ai pris m'ont permis de gagner ce concours. Mais le fait d'avoir gagné n'est rien, comparé aux émotions qui m'ont submergées.

Les visites des deux résistantes au lycée, ont été un choc. Bien sûr, je connaissais les dégâts épouvantables et les séquelles que la guerre avait causés. Mais voir leur émotion quand elle nous racontait leur vie dans les camps de concentration, leur visage rempli de peur quand elle nous mettait en garde contre le fascisme. C'est incroyable ! Elles dégageaient une telle soif de vivre. Ensuite tout s'est enchaîné : la découverte du statut des femmes durant Vichy, la sortie au musée, les recherches... En fait, j'ai vécu ce concours, non comme un devoir ou un travail obligatoire, mais comme une passionnante découverte de la vie des femmes résistantes de la Seconde guerre mondiale.

Ce concours m'a permis de rencontrer des gens inoubliables comme Lucie Aubrac, ou encore cet incroyable résistant qui nous accompagnait, pendant notre voyage en Alsace.

Oui, c'est peut-être lui que je n'oublierai jamais. Alors qu'il nous faisait la visite du camp de concentration où il avait été prisonnier (le Struthof en

Alsace), il m'expliqua longuement et minutieusement sa vie au camp.

Ce qu'il avait ressenti quand il avait vu 35 femmes pendues devant son baraquement. Comment il avait sifflé, avec ses compagnons ce crime atroce. Et alors que nous arrivions justement à l'endroit où ces femmes avaient été tuées, il s'arrêta, me regarda brusquement et me dit : "Regarde, tu vois ces femmes pendues là-bas ? Je m'en souviens très bien, elles chantèrent la Marseillaise juste avant d'être...". Il s'arrêta, et me regardait toujours. J'avais les larmes aux yeux, mais je n'étais pas la seule. Ensuite, il nous conduisit vers la chambre à gaz. Il nous laissa entrer seuls, en nous disant qu'il y était allé trop de fois, pour enlever les cadavres... C'est le souvenir le plus fort que j'ai gardé. Croyez moi, tant que l'on n'a pas visité de camp de concentration avec un ancien déporté, on ne peut pas dire que l'on a compris la Seconde guerre mondiale. C'est ce concours qui m'a permis de mieux comprendre cette partie de l'histoire.

Faire ce concours a été une véritable chance de rencontrer des personnes incroyables qui se sont battues pour que nous soyons libres. Il nous a permis de comprendre que nous devons perpétuer à notre tour la mémoire, quand ces personnes ne seront plus là pour le faire."

Sandrine G. TES 2

"Le dossier concernant "Les Femmes dans la Résistance" que nous avons réalisé en travail de groupe, m'a permis de mieux comprendre ce qu'on appelle : courage, solidarité, fraternité entre les hommes et les femmes dans des moments très difficiles.

En effet, tous ces témoignages que nous avons recueillis tout au long de ce dossier, n'ont pas seulement été qu'un simple récit ; mais de véritables révélations qui ne doivent en aucun cas s'effacer de nos mémoires, car elles sont des repères essentiels aujourd'hui pour édifier notre avenir.

Etant donné que la lutte de ces femmes malgré la souffrance sous l'Occupation a permis de faire évoluer le regard que l'on portait sur elles.

Mais ce n'est pas tout, car en venant évoquer un passé ainsi que des souvenirs encore très douloureux, notamment lors d'un voyage au camp de Natzweiler-Struthof, avec le témoignage de Monsieur Laurent, j'ai véritablement pu prendre

conscience de cette effroyable période de souffrance, de peine et surtout de haine. Mais aussi *"surtout d'un véritable espoir, celui de liberté"* comme me l'a dit M. Laurent, cet ancien déporté du camp. C'est pourquoi, selon moi, ce travail est plus qu'un simple travail de réflexion, du fait qu'il est porteur d'un véritable message, que nous devons transmettre aux générations à venir."

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE - N'OUBLIONS JAMAIS

Nous rapporterons ici la conclusion d'un article intitulé "Visiter un camp de la mort : quel enseignement pour la mémoire de la déportation?", que nous a adressé notre collègue Eric Brossard. La totalité de l'article d'Éric Brossard peut être consultée sur le site internet

<http://www.filnet.fr/perso/cddp94>

"Avoir visité un camp, avoir parcouru les lieux des crimes, avoir entendu les paroles des survivants, imposent aux enseignants le rôle de transmetteurs de mémoire.

Mais cette mémoire n'est pas seulement un moyen de rappeler des événements aussi dramatiques soient-ils. Fidèles en cela au message sans cesse répété par les déportés depuis leur retour, les professeurs ont en charge que cette mémoire ne disparaisse pas *"n'oublions jamais"* et que de tels faits ne se reproduisent plus *"plus jamais ça"*. Forts de l'expérience vécue lors de la visite d'un camp, ils sont convaincus que toute connaissance historique n'a de sens que si elle permet l'émergence d'une conscience, que la meilleure réponse qui puisse être faite aux criminels contre l'humanité est que les jeunes générations se rappellent des victimes et s'efforcent de défendre autant que

nécessaire les droits de l'Homme partout où ceux-ci sont menacé ou bafoués.

En cela, le message de la Déportation reste et demeure actuel et universel."

*Eric Brossard,
Collège Jean Wiener
77 - Champs-sur-Marne*

- On lira à ce propos, l'ouvrage de J. François Forges, *"Éduquer contre Auschwitz"*, Histoire et mémoire, aux Éditions ESF, 1977.
- Toute une réflexion sur la pédagogie de la Shoah se trouve aussi dans la revue "Le Débat", n°96 de sept/oct 1997.

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE - DES "CRÉNEAUX INSTITUTIONNELS"

Le musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne (94) édite de nombreux dossiers destinés notamment aux enseignants et à leurs élèves. Des visites des collections peuvent y être organisées sur rendez-vous.

Le musée a également des antennes en province.

Pour tous renseignements : 01 48 81 00 80

Le concours de la Résistance et de la Déportation est organisé chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale. Le thème retenu est annoncé au Bulletin Officiel à la rentrée scolaire.

Les candidats primés sont récompensés au ni-

veau départemental et, pour les meilleurs, au niveau national.

À Paris, le Musée des deux guerres mondiales aux Invalides propose un parcours pédagogique sur les deux guerres associé à des projections d'actualité de l'époque.

Au Fort d'Ivry, la cinémathèque des Armées peut aussi être un excellent support à l'enseignement des deux guerres mondiales. Visite, conférences et location de films sont tout à fait possibles.

Établissement Cinéma et photos des Armées (ECPA) / tél. : 01 49 60 52 00)

Permettre à nos élèves l'appropriation d'une culture en particulier par la connaissance des documents patrimoniaux, tel est l'un des buts impartis à nos disciplines. Pour nous aider à faire découvrir et connaître héritage(s) et mémoire(s), musées et services académiques sont des aides précieuses.

Le travail de mémoire

Jusqu'au 12 juillet 1998, le Parc de la Villette présente une série de manifestations/expositions autour du thème — 1914-1998 Le travail de mémoire. Dans ce cadre, trois expositions sont proposées dont l'une se donne comme objectif de "rappeler de manière exhaustive les catastrophes du siècle". La présentation des œuvres qu'elles soient picturales, plastiques ou photographiques" offre un rapport au travail de mémoire".

Ces expositions sont accompagnées de séminaires au théâtre Paris-Villette, qui permettront de compléter la réflexion historique et pédagogique.

— le 28 mai, *Commémorer*, présidence, Pierre Nora.

— le 04 juin, *Le travail de mémoire : passé présent*, présidence Catherine Coquio

— le 18 juin, *Juger* présidence Pierre Truche.

L'entrée à ces séminaires est libre et sans réservation. Une exposition sur l'Algérie est prévue en octobre 1998.

Seine-et-Marne : 01.64.41.30.77

Seine-Saint-Denis : 01.41.60.50.97

Val-de-Marne : 01.45.17.62.59.

Signalons que l'Inspection Académique du 93 dispose de 6 médiateurs du patrimoine mis à la disposition de l'action culturelle. Ils aident à élaborer et à réaliser des projets, et certains d'entre vous en ont déjà bénéficié.



**Nagasaki,
10 août 1945.
Sur les nattes de
la gare, une
jeune femme
nourrit son
enfant.**

© 1914 1998

Le travail
de mémoire
Dossier
pédagogique sous la
direction
du Parc de la Villette

L'action culturelle

Notre académie dispose d'un service d'action culturelle destiné à nous aider afin de mettre en place divers projets prenant en compte le patrimoine, la mémoire et l'environnement. L'une des volontés de l'action culturelle est "d'intégrer dans les pratiques pédagogiques, les richesses culturelles de l'environnement afin de donner tout leur sens aux apprentissages et de favoriser la collaboration entre les différentes disciplines".

Nombreux sont les stages, les ateliers et les rencontres qui ont été organisés en 1997-1998. On peut contacter le secrétariat de l'Action culturelle en téléphonant au 01.49.81.92.29. ainsi que les conseillers pour l'action éducative et culturelle :

Rédaction :

Marie-Claude ANGOT – lycée Léon-Blum – Créteil

Michel HÉRON – collège Rabelais – Saint-Maur

Maquette-composition : Claire CHATEL

Impression-diffusion :

B. BROCKER • J.-P. CHENET • G. MARX

Tirage : 1900 exemplaires

Directeur de la publication : Gérard STOLTZ

© CDDP du Val de Marne / ISSN 1282-0466

Les professeurs-relais

Des professeurs-relais c'est-à-dire associés à une institution culturelle existent dans notre académie. Ils coopèrent à l'élaboration de programmes de développement culturel et à leur mise en œuvre. Ils sont à votre service pour organiser des visites mais aussi pour faire naître des partenariats. La mission d'action culturelle vous fournira la liste de ces professeurs ainsi que celle des établissements auxquels ils sont rattachés.

Citons :

77 / Martine GIBOUREAU / 01 60 72 62 35

Château de Fontainebleau / 01 60 71 50 75

93 / Isabelle ARASA / 01.48.13.14.79

Basilique de Saint-Denis

93 / Dominique LACOTTE / 01.42.43.05.10

Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis

94 / Martine BARILLET / 01 60 92 03 10

Château de Vincennes / 01 43 28 32 62

En cette fin d'année, à l'heure où les projets d'établissements s'élaborent, sachons profiter des ressources qui nous sont offertes afin de travailler avec nos élèves à la constitution d'une mémoire collective.